

CAHIER DES CHARGES

Réf. : ASNR-2026-050-Formation_Anglais

Objet : Prestations de formation en anglais

Lot 1 : Parcours de formations sur-mesure en anglais

Lot 2 : Stages d'immersion et séjours linguistiques en anglais

Contenu

1.	CADRE GENERAL DE LA PRESTATION	3
1.1	PRESENTATION DE L'ASNR	3
1.2	L'UNIVERSITE DE LA SURETE NUCLEAIRE ET DE LA RADIOPROTECTION (USNR)	7
2.	DESCRIPTION DE LA PRESTATION ET ALLOTISSEMENT	9
2.1	CIBLES, OBJECTIFS GENERAUX, VOLUMETRIE	9
2.2	EXIGENCES COMMUNES AUX DEUX LOTS	10
2.3	DETAIL DES PRESTATIONS ATTENDUES PAR LOTS	11
4.	SUIVI ET CONTROLE DE LA PRESTATION	17
5.	MANAGEMENT PAR LA QUALITE ET RSE	18

1. CADRE GENERAL DE LA PRESTATION

1.1 PRESENTATION DE L'ASNR

L'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection est une autorité administrative indépendante créée par la **loi du 21 mai 2024 relative à l'organisation de la gouvernance de la sûreté nucléaire et de la radioprotection** pour répondre au défi de la relance de la filière nucléaire. Elle assure, au nom de l'État, le contrôle des activités nucléaires civiles en France et remplit des missions d'expertise, de recherche, de formation et d'information des publics. L'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection regroupe plus de 2000 personnes réparties sur 10 sites et 11 divisions.

1.1.1 Nos Missions



1.1.1.1 Mener Des Recherches

L'ASNR définit des programmes de recherche pluridisciplinaires, menés en son sein ou en partenariat avec d'autres organismes de recherche français ou étrangers.

La recherche menée par l'ASNR se décline selon deux axes : maintenir et développer les connaissances et compétences nécessaires à l'expertise dans les différents domaines de la sûreté nucléaire et de la radioprotection et faire progresser les connaissances fondamentales, notamment pour comprendre les effets des rayonnements ionisants sur la santé et l'environnement.

1.1.1.2 Expertiser

L'ASNR expertise la sûreté des installations nucléaires civiles à chaque étape de leur cycle de vie, de leur conception à leur démantèlement.

Par ailleurs, l'ASNR évalue les risques liés à l'usage des rayonnements ionisants pour la santé humaine et l'environnement.

Elle participe à la veille permanente en matière de radioprotection, notamment par la surveillance radiologique de l'environnement, la gestion et l'exploitation des données dosimétriques concernant les travailleurs exposés aux rayonnements ionisants et l'analyse des données dosimétriques des patients.

1.1.1.3 Réglementer

L'ASNR contribue à l'élaboration de la réglementation, en donnant son avis au Gouvernement sur les projets de décret et d'arrêté ministériel et en prenant des décisions réglementaires à caractère technique. Elle s'assure que la réglementation est claire, accessible et proportionnée aux enjeux.

L'ASNR instruit l'ensemble des demandes d'autorisation individuelles des installations nucléaires. Elle accorde les autorisations, à l'exception des autorisations majeures telles que la création et le démantèlement d'installations nucléaires.

L'ASNR délivre également les autorisations individuelles prévues par le code de la santé publique pour le nucléaire de proximité et les autorisations ou agréments relatifs au transport de substances radioactives.

1.1.1.4 Contrôler

L'ASNR contrôle les activités nucléaires civiles tant sur les aspects matériels qu'organisationnels et humains. Son objectif vise, en premier lieu, à s'assurer que tout responsable d'activité nucléaire assume ses obligations en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection. L'action de contrôle se concrétise par des décisions, des prescriptions, des inspections de terrain et, le cas échéant, des sanctions.

Outre les centrales nucléaires, l'ASNR contrôle un ensemble d'activités et d'installations très varié : combustibles nucléaires, déchets radioactifs, colis de substances radioactives, installations médicales, laboratoires de recherche, activités industrielles, etc.

Son champ de compétence s'étend à la protection des sources de rayonnements ionisants contre les actes de malveillance.

1.1.1.5 En Situation D'urgence

En situation d'urgence radiologique, l'ASNR évalue la nature et la gravité de l'événement, son évolution et ses développements possibles ainsi que les conséquences radiologiques avérées ou potentielles de la situation.

Elle est chargée de conseiller les autorités sur les actions de protection de la population.

L'ASNR s'assure du bien-fondé des dispositions prises par l'exploitant pour gérer l'événement et rétablir la sécurité des installations.

Elle informe les institutions et les médias et assure la notification internationale.

1.1.1.6 Former

L'ASNR propose une offre large de formations en sûreté nucléaire et radioprotection aux professionnels utilisant les rayonnements ionisants dans le cadre de leur activité. Elle concourt ainsi au maintien d'un haut niveau de compétences en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection et contribue à une meilleure prévention et protection contre les dangers des rayonnements ionisants.

1.1.1.7 Informer Et Dialoguer

L'ASNR informe le public de l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France et participe à la mise en œuvre de la transparence en France. Elle rend compte de son activité au Parlement.

L'ASNR permet à tout citoyen de participer à l'élaboration de ses décisions ayant une incidence sur l'environnement. Elle soutient l'action des commissions locales d'information placées auprès des installations nucléaires.

Les hommes et les femmes de l'ASNR ont à cœur de partager leurs connaissances avec la société et d'encourager le dialogue avec les parties prenantes.

1.1.1.8 Développer Une Culture De Radioprotection Chez Les Citoyens

L'ASNR a pour mission de contribuer au développement d'une culture de radioprotection chez les citoyens, c'est-à-dire à la capacité des citoyens à adopter ou mettre en œuvre des comportements adaptés face à une situation accidentelle.

1.1.2 Les Sites de l'ASNR

L'ASNR est implantée sur l'ensemble du territoire français, lui permettant d'exercer ses missions sur l'ensemble du territoire métropolitain et dans les départements et régions d'outre-mer.

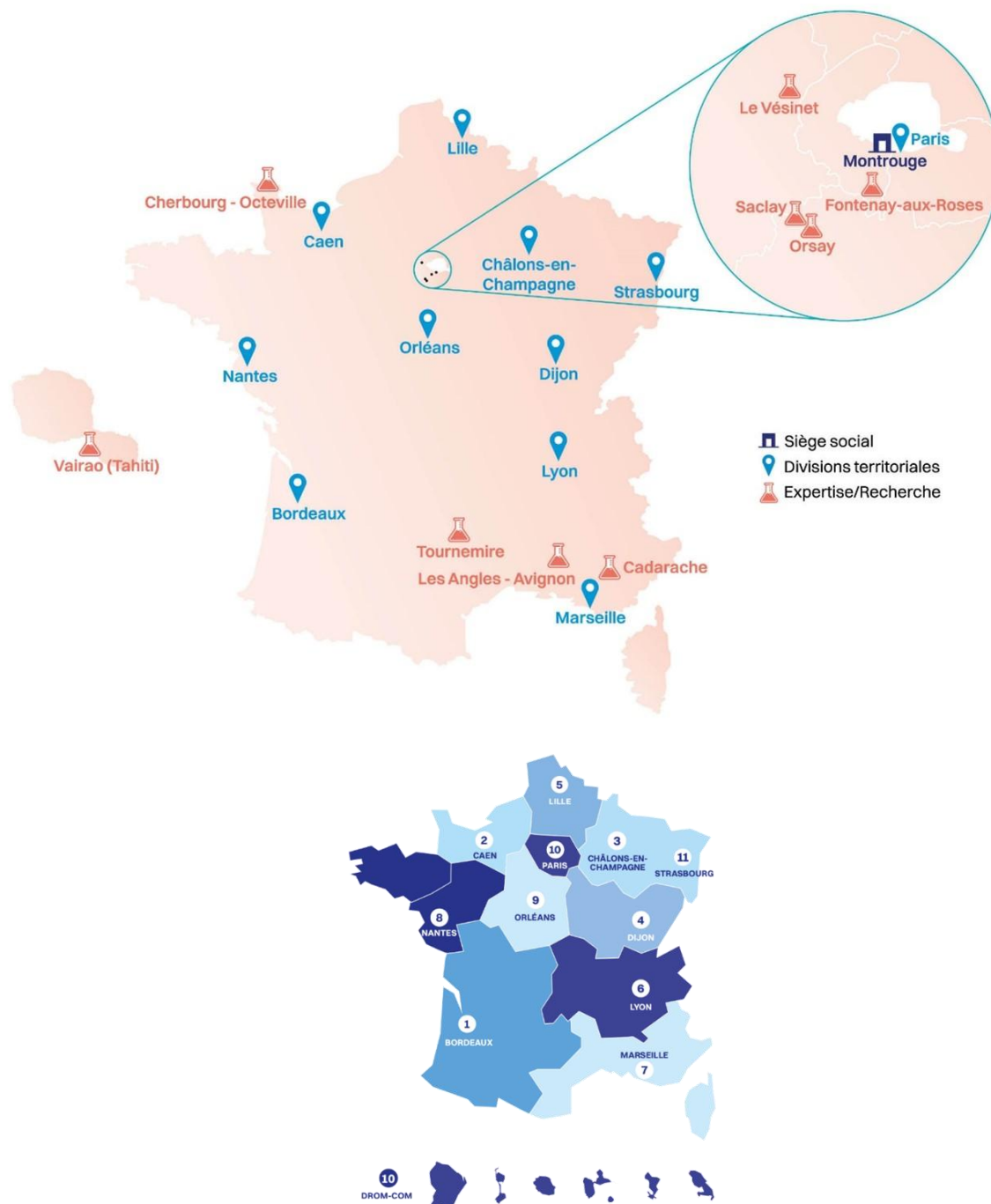
Son siège est localisé à Montrouge.

Ses sites principaux de l'expertise et de la recherche en sûreté nucléaire et en radioprotection se situent à Fontenay-aux-Roses et Cadarache.

Le Vésinet est le site principal de la surveillance de l'environnement.

Elle dispose également d'antennes d'expertise et de recherche à Cherbourg, les Angles et Tahiti.

Elle dispose de 11 divisions territoriales qui permettent d'exercer les missions de contrôle au plus près des installations nucléaires. Les implantations des divisions territoriales sont présentées ci-après :



1.1.3 Les effectifs et autres chiffres clefs 2025



1.2 L'UNIVERSITE DE LA SURETE NUCLEAIRE ET DE LA RADIOPROTECTION (USNR)



L'université de la sûreté nucléaire et de la radioprotection (USNR) est chargée d'assurer le développement et l'animation de dispositifs et actions visant, en interne, à l'apprentissage (formation notamment) et l'utilisation des connaissances nécessaires pour la réalisation des différentes activités (réglementation, expertise, recherche...) de l'ASNR ainsi que le partage et la transmission en externe des connaissances et des réglementations de l'ASNR.

Les dispositifs et actions portent sur la préservation, l'accès, le partage et la transmission par la formation des connaissances et compétences de l'ASNR. Elle anime la filière experts de l'ASNR.

L'université de la sûreté nucléaire et de la radioprotection (USNR) est organisée en deux services :

- A) le service du partage des connaissances et de l'archivage ;
- B) le service de management des compétences et d'enseignement ;

C'est au sein de ce second service que seront déployées les prestations objets de ce marché.

L'Université de la sûreté nucléaire et de la radioprotection est chargée :

- De piloter la politique de management des connaissances de l'ASNR
- De développer et mettre en œuvre la formation professionnelle continue des personnels de l'ASNR et plus largement l'ensemble des actions visant au développement des compétences des salariés de l'ASNR,
- Du partage et de la valorisation des connaissances de l'ASNR par l'enseignement, sous forme de prestations et de publication d'ouvrages scientifiques et techniques ;
- De la mise en œuvre des outils numériques facilitant l'accès, le partage et l'exploitation des informations et des connaissances ;
- De la politique d'archivage de l'ASNR.
- D'animer la filière experts.

1.2.1 La formation professionnelle au sein de l'ASNR

La formation professionnelle est un levier indispensable à la pérennité et au développement du patrimoine de compétences de l'Autorité, qui doit s'adapter en permanence à un environnement évolutif. Elle contribue à la qualité de ses travaux, à sa crédibilité ainsi qu'à sa capacité à répondre aux enjeux scientifiques et techniques actuels et à venir de l'ASNR à l'échelle nationale et internationale. La formation professionnelle vise à accompagner le développement des compétences individuelles et collectives.

Afin de répondre à ces enjeux, l'ASNR s'est doté d'une Université de la sûreté nucléaire et de la radioprotection (USNR), à l'écoute de l'évolution professionnelle de ses personnels et de leur mobilité au cœur de la politique du développement des compétences. Ce dispositif propose des modules et des cursus de formation permettant la transmission des connaissances et des savoir-faire, en incluant les aspects métiers et ceux relatifs à la culture et aux méthodes de travail spécifiques de l'ASNR, ainsi que des cursus de formation.

Ces cursus de formation s'appuient sur différents outils et modalités d'apprentissage :

1. des formations internes sur mesure et des cursus de formation cœur de métier principalement conçus et dispensés par des experts de l'ASNR pour partager méthodes, culture, outils spécifiques ;
2. des modalités pédagogiques multimodales (via notre plateforme LMS Talentsoft) et la formation en situation de travail avec par exemple le dispositif tutoral ;
3. **une offre de formation externe** prospective et adaptée aux besoins de développement de compétences prioritaires en s'appuyant sur des organismes de formation reconnus et à haut niveau de qualité d'enseignement ;
4. un accompagnement personnalisé avec des formations qualifiantes ou certifiantes.

1.2.2 Périmètre de la prestation

Pour remplir ses missions liées aux risques nucléaires et radiologiques et répondre aux orientations stratégiques majeures qui sont les siennes dans le contexte évolutif et contraint actuel, l'ASNR se doit de veiller à maintenir et développer son niveau d'excellence scientifique et technique et se préparer aux enjeux de demain.

L'apprentissage des langues à l'ASNR vise prioritairement à accroître et renforcer le niveau d'anglais des personnels pour une meilleure efficacité professionnelle. L'offre de formation doit permettre d'atteindre les objectifs définis ci-après.

2. DESCRIPTION DE LA PRESTATION ET ALLOTISSEMENT

2.1 CIBLES, OBJECTIFS GENERAUX, VOLUMETRIE

La présente prestation porte sur le développement et le maintien de la maîtrise des langages d'intérêt pour l'ASNR, dont le présent marché couvre uniquement la langue anglaise notamment pour :

- renforcer et améliorer la qualité des échanges techniques et stratégiques et le partage d'expérience avec les organismes et homologues internationaux (réunions, conférences, actions d'enseignement, développement de réseaux professionnels ...) ;
- rédiger des publications, études et rapports scientifiques & techniques, contrats, textes réglementaires ;
- assurer et améliorer un positionnement et une capacité de communication à l'international (réseau TSO, congrès, AIEA, ...) ;
- développer des partenariats de recherche, d'expertise ou d'instruction à l'échelle européenne et internationale ;
- développer l'attractivité et le rayonnement de l'autorité au sein de la communauté scientifique internationale dans les domaines de la sûreté et de la radioprotection notamment par l'enseignement ;
- organiser des événements en lien avec les activités de l'ASNR (workshop, congrès, achats...).

Les publics cibles sont :

- les inspecteurs, chercheurs, ingénieurs et techniciens (publications, congrès, workshops, formations...) ;
- Les personnels en charge des affaires internationales (partenariats, contrats, ventes...) ;
- Les assistants (accueil, secrétariat et organisation d'événements...).

Ces populations sont présentes sur les 20 sites de l'ASNR à travers la France et en outre-mer.

La prestation se décompose en deux lots :

Lot 1 : Parcours de formations sur-mesure en anglais

Ce lot comporte une offre de formation diversifiée, complète et adaptée aux objectifs de l'ASNR et aux différentes populations ciblées (§ 2.1).

A titre informatif, pour les 3 dernières années, la volumétrie des formations réalisées se répartit comme suit :

Année	Nombre de participations
2023	146
2024	146
2025	144

Cela représente environ 2000 heures de formation par an avec pour la plupart des parcours un accès à la plateforme digitale.

Les parcours sont majoritairement en distanciel mais il y a quelques demandes pour des cours collectifs et des cours individuels sur site.

Volumétrie annuelle estimée pour le marché à venir : environ 150 stagiaires.

Lot 2 : Stages d'immersion et séjours linguistiques en anglais

Ce lot comporte une offre de séjours linguistiques à l'étranger, pour améliorer les compétences de nos apprenants.

A titre informatif, pour les 3 dernières années, la volumétrie des formations réalisées se répartit comme suit :

Année	Nombre de participations
2023	2
2024	3
2025	2

Volumétrie annuelle estimée pour le marché à venir : environ 5 stagiaires.

2.2 EXIGENCES COMMUNES AUX DEUX LOTS

2.2.1 Evaluation préalable des compétences des apprenants

Deux évaluations sont réalisées en début de parcours visant à préciser les objectifs individuels à atteindre par le stagiaire et son programme de formation :

- Une évaluation du niveau global d'anglais, basée sur le cadre européen CECRL ;
- Un entretien individuel visant à identifier les objectifs de l'apprenant et fixer le niveau cible à atteindre.

Ces évaluations portent sur les capacités de compréhension et d'expression écrites et orales. Elles permettent de définir le cursus de formation ou le programme de formation de l'apprenant et garantir la bonne adéquation du contenu et du format de la formation. Elles sont mises à disposition de l'apprenant et du service SCOPE.

2.2.2 Définition concertée du parcours de formation

Le parcours de formation est individualisé. Il est précisé en concertation avec l'apprenant en tenant compte des résultats des évaluations préalables et des attentes particulières de l'apprenant.

Le SCOPE valide in fine les parcours proposés par le titulaire et le budget associé.

2.2.3 Qualité des formations et qualification des formateurs

Le titulaire assure l'adéquation des méthodes et ressources pédagogiques proposées pour répondre aux objectifs visés.

Le titulaire s'assure des compétences techniques et pédagogiques de ses formateurs et de l'adéquation de leur expérience avec les projets de formation et objectifs pédagogiques visés.

Le titulaire propose des formateurs avec des profils variés permettant aux stagiaires d'appréhender la notion d'accents, d'expressions spécifiques et de cultures différentes.

Pour les séjours linguistiques, le titulaire assure la qualité des structures et moyens d'accueil ainsi que de l'encadrement du stagiaire.

2.2.4 Evaluation des compétences acquises

Le titulaire indique les outils et modalités utilisés pour évaluer l'expression écrite et orale ainsi que les correspondances avec les niveaux du CECRL.

Le formateur évalue régulièrement les progrès accomplis et ajuste si besoin le programme de formation.

En fin de parcours, il réalise et formalise un bilan individuel des compétences acquises ainsi que des axes d'amélioration, accompagné de préconisations par rapport aux requis identifiés. Une évaluation de l'évolution des compétences professionnelles écrites et orales sur l'échelle du CECRL est également réalisée.

Une évaluation à chaud doit permettre de mesurer la satisfaction des apprenants à l'issue de la formation (organisation, adéquation des contenus par rapport aux attentes, qualité de l'intervention, développement des compétences etc.).

2.3 DETAIL DES PRESTATIONS ATTENDUES PAR LOTS

Le titulaire devra garantir le respect des exigences précisées ci-après.

2.3.1 Lot 1 : Parcours de formations sur-mesure en anglais

2.3.1.1 Généralités

La prestation associée au lot 1 couvre un ensemble structuré de contenus pédagogiques, de thématiques de formation et de formats d'apprentissage diversifiés, visant à développer de manière progressive et mesurable le niveau de maîtrise de la langue anglaise des collaborateurs, ainsi que leur capacité à l'utiliser en contexte professionnel, conformément aux objectifs définis au § 2.1 du présent cahier des charges.

En amont de toute action de formation, le titulaire réalisera une évaluation diagnostique des niveaux linguistiques et des besoins spécifiques des différentes populations cibles. Cette évaluation devra permettre d'identifier précisément les écarts entre le niveau actuel et le niveau attendu, ainsi que les situations professionnelles nécessitant l'usage de l'anglais.

Sur cette base, le titulaire assurera la conception et la structuration de parcours de formation adaptés, intégrant :

- des modules fondamentaux (grammaire, vocabulaire, compréhension),
- des contenus thématiques liés aux contextes métiers,
- des mises en situation professionnelle (réunions, présentations, échanges informels, etc.).

Ces parcours devront être déclinés selon des modalités pédagogiques variées (présentiel, distanciel, blended learning, cours collectifs...) afin de répondre aux contraintes organisationnelles et aux profils d'apprentissage des personnels de l'ASNR.

L'offre de formation devra impérativement permettre une individualisation des parcours. Chaque collaborateur bénéficiera d'un programme adapté à :

- son niveau initial,
- ses objectifs professionnels,
- le niveau cible attendu dans le cadre de ses fonctions (en cohérence avec le § 2.1),
- ses besoins opérationnels spécifiques.

Cette personnalisation devra également inclure un accompagnement dédié à la préparation d'événements ou de projets professionnels particuliers (par exemple : participation à un congrès, animation de réunions internationales, prise de parole en public, etc.).

Enfin, le lot 1 comprend une offre spécifique de préparation aux certifications en langue anglaise reconnues à l'international, telles que TOEIC, TOEFL ou LINGUASKILL (ou équivalents).

2.3.1.2 Modalités de réalisation des formations

L'ASNR attend du titulaire une offre de formation flexible, combinant des modalités distancielles et présentesielles, permettant de répondre aux contraintes organisationnelles des collaborateurs et aux objectifs pédagogiques définis.

Les parcours de formation devront être réalisables prioritairement à distance, en privilégiant l'usage d'outils de visioconférence et, le cas échéant, du téléphone. En complément, des formations en présentiel devront pouvoir être organisées sur les principaux sites de l'ASNR : Montrouge, Fontenay-aux-Roses, Cadarache, Le Vésinet, Lyon et Dijon.

2.3.1.2.1 Formations à distance

Compte tenu de l'évolution des pratiques professionnelles et de l'ancrage durable des usages numériques, l'ASNR souhaite que les parcours d'anglais soient proposés majoritairement dans ce format offrant une grande souplesse d'organisation (planification, reprogrammation) et un maximum de cours individuels.

2.3.1.2.2 Formations en autonomie

Le titulaire propose un accès à une plateforme d'apprentissage en ligne comprenant des parcours personnalisés et accessibles en toute autonomie. Les personnels peuvent progresser à leur rythme sur les thématiques professionnelles souhaitées sans bénéficier de l'accompagnement d'un formateur.

2.3.1.2.3 Formations présentesielles sur site

Pour le cas des parcours organisés en présentiel, l'ASNR assurera la gestion des accès sur ses différents sites. Le titulaire fournira les documents demandés afin d'autoriser l'accès à ses formateurs sur le site dans le respect des règles de sécurité définies à l'ASNR.

Les formations en présentiel devront pouvoir être dispensées en intra sur les sites suivants : Montrouge, Fontenay-aux-Roses, Le Vésinet, Cadarache, Lyon et Dijon.

L'ASNR met à la disposition du titulaire des salles de formation pour réaliser les formations sur les sites concernés, en semaine du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (à titre indicatif) les jours d'ouverture de l'ASNR.

2.3.1.3 Une offre de formation contextualisée et adaptée aux besoins de l'ASNR

Le titulaire propose une offre de formation complète, structurée et argumentée, présentée de manière détaillée dans son mémoire technique. Cette offre devra démontrer sa capacité à répondre aux besoins spécifiques de l'ASNR et aux objectifs définis au § 2.1 du présent cahier des charges.

À ce titre, l'offre devra satisfaire aux exigences suivantes :

- proposer des actions de formation directement orientées vers l'atteinte des objectifs professionnels des collaborateurs, en cohérence avec les compétences attendues définies au § 2.1. ;
- être adaptée à la diversité des populations concernées (profils, niveaux, métiers) ainsi qu'à la variété des situations professionnelles rencontrées ;
- intégrer des contenus pédagogiques et des supports de formation favorisant des mises en situation réalistes, en lien avec les activités, les métiers et les environnements de travail des apprenants ;
- garantir une individualisation des parcours de formation, tenant compte du niveau initial de chaque apprenant, de ses besoins spécifiques, du niveau cible attendu dans le cadre de ses fonctions ;
- proposer une offre accessible selon des modalités variées (distanciel et présentiel), compatible avec les contraintes organisationnelles et les conditions de travail des personnels de l'ASNR.

Le titulaire devra également préciser de manière détaillée :

- les modalités de suivi et d'accompagnement des apprenants tout au long de leur parcours (évaluations intermédiaires, bilans, points de progression, etc.) ;
- les outils et dispositifs mis en œuvre pour favoriser l'engagement des apprenants, notamment en matière de motivation, d'assiduité et de participation active (exemples : outils digitaux, tutorat, relances, gamification, etc.) ;
- les modalités de communication avec l'ASNR permettant d'assurer un suivi efficace des actions de formation.

2.3.1.4 Des méthodes pédagogiques adaptées et innovantes

Le titulaire propose une offre de formation linguistique diversifiée, complète et innovante, tant sur le contenu que sur les dispositifs d'apprentissage et les méthodes pédagogiques. Les dispositifs d'apprentissage doivent être adaptés aux objectifs pédagogiques identifiés, au profil et aux expériences du collaborateur.

L'offre de formation s'appuie sur une combinaison de dispositifs pédagogiques, incluant notamment :

- des formations dispensées en visioconférence ;
- des formations par téléphone ;
- des formations en présentiel organisées sous forme de sessions collectives ou de cours individuels « face to face » ;
- des stages intensifs pour monter rapidement en compétences ;
- du digital learning par l'accès à une plateforme pédagogique propre au titulaire.

L'accès à la plateforme doit notamment permettre de s'entraîner sur des fondamentaux (compréhension orale et écrite, vocabulaire, prononciation, grammaire...) et de préparer les tests certifiants.

L'offre de formation devra comprendre des propositions de parcours blended. Le titulaire doit présenter des cursus de formation diversifiés, modulaires et adaptables pour répondre aux objectifs cités en 2.1.

Le travail réalisé sur la plateforme pédagogique doit être en lien direct avec le contenu des sessions réalisées en séances individuelles ou collectives avec un formateur. Le titulaire présente de façon détaillée comment ce lien entre cours en face à face et travaux sur la plateforme de digital learning est réalisé et suivi sur le plan pédagogique.

En complément de son cursus, l'apprenant accède librement aux différentes ressources de la plateforme pédagogique.

L'ensemble des parcours ne pourra excéder 40 heures de formation par salarié par an, hors accès à la plateforme. Le titulaire propose et présente les actions permettant de motiver, de maintenir et suivre l'engagement des apprenants dans l'utilisation de la plateforme de digital learning.

2.3.1.5 Les objectifs pédagogiques de formation

Le titulaire précise, pour chaque formation, les objectifs pédagogiques et les compétences développées, le public cible ainsi que le programme détaillé.

Pour chaque objectif pédagogique, il précise le séquençage : progression pédagogique, les principaux éléments de contenu, les techniques pédagogiques mises en œuvre, les compétences visées, les documents et supports pédagogiques associés. Chaque séquence comprend des phases de découverte, de formalisation et d'ancrage.

2.3.1.6 Accès à une plateforme de digital learning

Le titulaire propose l'accès à une plateforme de digital learning en appui des cours avec le formateur ou en autonomie totale. Il propose également un ensemble de ressources pour compléter les connaissances relatives au vocabulaire, à la grammaire et à la conjugaison des personnels de l'ASNR, sous différents formats (Articles, vidéos, gamification...) Il présente de façon détaillée dans son mémoire technique la plateforme (les modalités d'accès, la nature et la diversité des contenus pédagogiques, les dispositifs d'évaluations, les outils de suivi des apprentissages et de pilotage ...) ainsi que l'intégration et la cohérence des contenus au sein des différents parcours proposés.

La plateforme devra intégrer des fonctionnalités récentes en matière de digital learning, telles que :

- des parcours adaptatifs personnalisés (adaptive learning) basés sur le niveau et la progression de l'apprenant ;
- des outils d'entraînement à l'expression orale intégrant, le cas échéant, des technologies de reconnaissance vocale et/ou d'intelligence artificielle ;
- des contenus contextualisés métiers ;

Le titulaire précise les modalités garantissant la cohérence pédagogique entre les contenus digitaux et les formations encadrées.

Le titulaire assure :

- la mise à disposition des accès à la plateforme pour les apprenants ;
- l'accompagnement à la prise en main des outils digitaux (guides, tutoriels, sessions d'introduction, assistance) ;
- la mise en œuvre de dispositifs de relance et de suivi favorisant l'assiduité et l'engagement.

Les modalités de suivi des temps de connexion, des activités réalisées et de la progression des apprenants sont précisées par le titulaire.

En cas de difficulté technique, les apprenants doivent pouvoir accéder à un dispositif d'assistance réactif, incluant à minima un support téléphonique et/ou en ligne.

Le titulaire met en place un système de gestion permettant :

- la collecte et la conservation des données relatives aux parcours (temps de connexion, progression, résultats aux évaluations, taux de complétion) ;
- la mise à disposition de tableaux de bord à destination des différentes parties prenantes (apprenants, service formation de l'ASNR, managers) ;
- l'édition de rapports réguliers de suivi et d'analyse.

Le titulaire garantit la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données traitées dans le cadre de la prestation, il se conforme aux règles de sécurité informatique de l'ASNR, notamment en matière d'accès distant sécurisé. Il présente son infrastructure système et les sécurités associées. Les infrastructures et les données doivent obligatoirement être hébergées au sein de l'Union Européenne et de préférence en France.

2.3.2 Lot 2 : Stages d'immersion et séjours linguistiques

2.3.2.1 Généralités

Le format pédagogique du lot 2 vise à développer de manière intensive les compétences linguistiques, interculturelles, « communicationnelles » pour notamment gagner en confiance et fluidité, mieux comprendre (ne plus penser « français ») et communiquer avec les différentes parties prenantes (notion d'accents et différences culturelles).

Les séjours linguistiques se déroulent à l'étranger en Europe dans des pays tels que Royaume Uni, Irlande, etc.; Les stages d'immersion se déroulent en France.

Ces stages d'immersion « intensifs » et séjours linguistiques concernent principalement les personnels en charge des affaires internationales. Toutefois, les autres populations citées en 2.1 peuvent suivre les formations de ce lot.

2.3.2.2 Description des séjours et des immersions proposés

Le titulaire présente les différentes formules de séjours et immersions proposées et pour chacune d'elles :

- Les objectifs pédagogiques et les compétences visées ;
- Les méthodes pédagogiques mises en œuvre ;
- Les prérequis ;
- Le public cible et le nombre de participants par groupes ;
- Le programme détaillé des cours proposés ;
- La durée : l'ASNR souhaite des séjours ou immersions d'une durée d'une semaine maximum ;
- Le titulaire détaille également dans son offre l'organisation matérielle prévue pour le séjour (lieu des cours, modalités d'hébergement, repas etc.).

3. CONDITIONS ET MODALITES D'EXECUTION

3.1.1 Réactivité des diagnostics et de la définition des parcours individualisés

Le titulaire réalise les évaluations préalables dans les 3 semaines suivant la remise de la liste des stagiaires à former, en tenant compte du volume des parcours annuels lancés en début d'année calendaire. Il précise les méthodes utilisées pour diagnostiquer les compétences à développer et définir les parcours associés.

3.1.2 Inscriptions, gestion des plannings, des reports et annulations

Le titulaire a la charge de constituer un parcours adapté aux objectifs de l'apprenant. Il propose un planning composé de cours collectifs et de cours individuels sur la durée de la formation.

Le titulaire assure la gestion du planning des parcours des apprenants et des convocations associées.

L'ASNR pourra reporter ou annuler les séjours linguistiques sans frais si le report ou l'annulation interviennent au plus tard 15 jours ouvrés avant le début de la formation. Concernant les immersions, l'ASNR pourra reporter ou annuler sans frais si le report ou l'annulation interviennent au plus tard 10 jours ouvrés avant le début de la formation.

Les convocations ou le planning global devront être adressés par l'organisme 3 semaines avant la tenue de la session ou le démarrage du parcours.

3.1.3 Accessibilité et mises à disposition des ressources pédagogiques

La documentation et les supports pédagogiques utilisés sont fournis par le titulaire au format numérique. Ils sont validés préalablement par l'ASNR.

Les ressources documentaires en ligne sont accessibles par l'ensemble des apprenants pendant toute l'année civile durant laquelle le parcours est réalisé.

3.2 REPORTING ET COMPLETION DE FORMATION

Les reporting sont réalisés à destination de chaque apprenant et à destination du SCOPE.

Ces reporting sont produits :

- En début de programme ou de parcours : les attentes, la définition du programme de formation ou du parcours de formation et les objectifs à atteindre, la planification ;
- En cours de parcours (mensuel) : le suivi d'avancement du parcours et l'assiduité ;
- En fin de parcours : la progression pédagogique, l'évaluation et les axes de progrès à poursuivre figurant dans le bilan individuel de fin de formation, l'évaluation à chaud, le certificat de réalisation.
- Le titulaire décrit le dispositif mis en place pour assurer et garantir :
 - Un suivi régulier et de proximité envers chaque apprenant ;
 - La complétion et le bon déroulement des parcours de formation tout au long de l'année.

Dans le cas de plusieurs formateurs intervenant dans le parcours de formation, le titulaire facilite le partage des informations entre les intervenants de manière à assurer la continuité d'un parcours progressif et fluide pour le collaborateur.

Dans le cas de dysfonctionnements constatés (relationnel, administratif, pédagogiques, organisationnel) par le titulaire, ces derniers doivent être formalisés et remontés par courriel dans les meilleurs délais, au plus tard sous 48 heures au SCOPE.

A l'issue de chaque séance, le formateur fait remplir une feuille d'émargement. Le titulaire transmet l'ensemble des présences chaque fin de mois à l'ASNR. Il signale à l'ASNR par mail, le jour même, toute absence ou départ anticipé d'un apprenant et le mentionne dans la feuille d'émargement.

3.2.1 Livrables attendus

La synthèse des livrables attendus pour répondre aux exigences du cahier des charges est présentée ci-après.

Livrables communs aux deux lots :

- Le PPAQ permettant de garantir une organisation et des moyens associés performants et adaptés (à fournir au plus tard 30 jours après la réunion de lancement du marché) ;
- Ensemble de l'offre de formation détaillée, des programmes et parcours de formation adaptés aux objectifs de l'ASNR (à fournir au démarrage du marché) ;
- Formulaires types (modèles) : évaluation de niveau et besoins ; évaluation à chaud ; bilan individuel de fin de formation ; certificat de réalisation (à fournir au démarrage du marché)
- Pour chaque stagiaire :
 - o Évaluation de niveau et besoins au démarrage de la formation ;
 - o Évaluation à chaud, bilan individuel de fin de formation ; certificat de réalisation. Les documents de fin de formation sont à établir dans les 15 jours suivant la date de fin de la formation.

4. SUIVI ET CONTROLE DE LA PRESTATION

Des réunions de suivi sont organisées :

- une réunion de cadrage et lancement de la prestation ;
- un reporting mensuel du suivi de l'avancement de l'ensemble des formations destiné au SCOPE ;
- un reporting mensuel individuel destiné à chaque apprenant ;
- une réunion de bilan annuel.

La réunion de cadrage et de lancement de la prestation a pour objectif de valider l'ensemble des dispositions qui seront mises en œuvre. Elle vise également à préciser l'offre de formation, les différents jalons de la prestation et des livrables attendus.

Le contenu et les modalités de reporting administratif et pédagogique sont établis lors de cette réunion. Des évolutions/ajustements peuvent être apportés au cours du déroulement de la prestation pour répondre aux mieux aux objectifs et pour tenir compte d'éventuelles évolutions du système d'information de l'ASNR.

La réunion annuelle de bilan vise à présenter une analyse qualitative et quantitative sur l'ensemble des actions de formation. Elle décrit notamment les éléments liés à l'activité (nombre de participants, niveau d'assiduité, annulation, objectifs de formation, bilan des évaluations etc..) ainsi que des préconisations dans l'objectif d'une amélioration continue de la prestation tant sur le contenu que sur les aspects organisationnels des différentes parties prenantes.

5. MANAGEMENT PAR LA QUALITE ET RSE

Le titulaire doit posséder une organisation et un management par la qualité qui permettent un pilotage et une réalisation performante de la prestation de la formation. Pour ce faire, la certification QUALIOP1 est exigée.

Le système de management par la qualité (SMQ) sera donc encadré par un ensemble d'indicateurs permettant de s'assurer de la qualité des prestations fournies (intégrant la qualité de l'intervention du formateur) et de leur bon déroulement.

Cette organisation et ces éléments sont décrits dans le plan particulier d'assurance qualité (PPAQ).

Le titulaire décrit ses engagements en matière de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) et les actions ou réalisations associées (développement durable, parité, économie circulaire, achats responsables etc.). Il démontre l'adéquation de ses actions RSE avec les prestations décrites dans ce présent cahier des charges.